

DEPARTEMENT DE LA SAVOIE
ARRONDISSEMENT DE CHAMBERY
CANTON D'AIX-LES-BAINS 1
COMMUNE DE SAINT-OURS

**COMPTE RENDU SOMMAIRE DE LA SEANCE DU CONSEIL
MUNICIPAL DU 1 SEPTEMBRE 2015**

Le 1 septembre 2015 à 19 heures les membres du conseil municipal, régulièrement convoqués le 26 août 2015 se sont réunis, sous la présidence de Monsieur Christian REBELLE, Maire.

Présents : Mesdames Noëlle BON-BETEMPS, Janine BONNET, Emilie GIRAUD, Martine GELLOZ, et Marie-Eve SAILLET, Messieurs Christian REBELLE, Louis ALLARD, Hervé CLERC, Yannick GUTHLEBEN, Olivier SUPERNANT Patrick MATHIEUX, et Romain REY.

Absents excusés: Messieurs Denis MATHIEUX- PANTIN et Brice FANTIN

Secrétaire: Monsieur Yannick GUTHLEBEN

Le quorum étant atteint, Monsieur Le Maire ouvre la séance à 19 heures et aborde les affaires inscrites à l'ordre du jour.

Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 28 juillet 2015 : approuvé à l'unanimité.

DELIBERATION 01/2015 : Prix du repas servi à la cantine pour l'année 2015/2016

Monsieur le Maire rappelle la délibération du 31 juillet 2014, fixant le prix du repas servi à la cantine pour l'année scolaire 2014/2015 et la délibération du 3 mars 2015 portant sur la répartition du prix de la cantine entre coût du repas et coût de la garderie.

Après en avoir délibéré, et considérant l'augmentation du coût des repas, le mode de production et les prestations servies, outre les heures de garderie durant cette période,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **Fixe à 5.25 €**, le prix de la cantine scolaire à partir du 01 septembre 2015.
- **Distingue** sur la facture le coût du repas fixé à 3.80 € et celui de la garderie maintenu à 1.45 €.

DELIBERATION 02/2015 : Commande de matériel de déneigement

Monsieur le Maire propose l'acquisition de matériel de déneigement, afin de rendre la commune autonome dans ce domaine et d'en maîtriser le coût. Il s'agit d'investir dans l'achat d'une lame de déneigement et d'une saleuse.

Après consultation de plusieurs entreprises, l'entreprise Villeton propose la meilleure offre pour un coût de 22 000 € HT soit 26 400 € TTC. Les crédits nécessaires sont prévus au budget.

Après avoir en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité approuve l'achat de matériel de déneigement pour un montant de 26 400 € TTC auprès de l'entreprise

Villeton.

Le Conseil général de la Savoie sera sollicité pour une subvention.

Une consultation sera effectuée pour le choix du prestataire de déneigement, avec une priorité aux agriculteurs du village. La convention sera signée pour 3 ans renouvelables. Le prestataire retenu stockera le sel et le matériel chez lui et facturera sa prestation.

QUESTIONS DIVERSES

❖ **Cantine** : Le Maire présente les nouvelles formalités d'inscription à la cantine, qui se font dorénavant via le portail Famille sur internet. Des règles strictes encadrent cette nouvelle organisation.

Par ailleurs, il est question de revoir le déroulement des repas afin de donner plus de temps aux enfants dehors avant de reprendre la classe.

❖ **Eglise** : - La sonorisation de l'église a été financée par la Commune laquelle en est remerciée chaleureusement par la Paroisse de Saint François de Sales.

-Des vitraux ont été cassés : l'assurance sera sollicitée pour les réparer.

-La question est posée de la mise en valeur de la piéta : les travaux pour la placer et la sécuriser à l'intérieur de l'église étant très coûteux, il est proposé de la déposer dans un musée et ce en attente d'une décision de rapatriement dans l'église.

❖ **Panneaux de noms de rue** : Après examen des différentes options, le Conseil municipal porte son choix sur des panneaux au fond vert forêt, écrits en blanc avec un simple liseré blanc.

❖ **Travaux en cours** : - Une première ébauche de plans pour l'ancienne école sera bientôt disponible.

- Découverte d'une nouvelle fuite d'eau à l'école, l'assurance sera sollicitée.

- L'appartement au dessus de la Mairie sera libéré à la fin du mois, un bilan des travaux à effectuer sera fait avant de le relouer.

- La pose d'un panneau limitant la vitesse sur la route Bassa Les Teppes est envisagée en attendant la mise en place des ralentisseurs.

❖ Pour la semaine du goût (du 12 au 18 octobre), Louis Allard et la coopérative laitière proposent de préparer une animation auprès des enfants, avec les agriculteurs du village.

❖ Forum des associations le 12 septembre 2015

❖ Repas des aînés le 3 octobre 2015

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 heures.

Vu pour être affiché le 2 septembre 2015 conformément aux prescriptions de l'article L 12117 du code des communes.

Fait à Saint-Ours le 2 septembre 2015.

Le Maire